

DE ROUBAIX-TOURCOING

REPUBLIQUE FRANCAISE. — Au nom du Peuple Français, La Cour d'Appel de Douai, 3e chambre civile, jugeant, correctionnellement, a rendu l'arrêt suivant. Audience publique tenue par la Cour d'Appel de Douai, 3e chambre civile, jugeant correctionnellement le 25 octobre 1921. Entre premièrement Gest Emile Eugène Théodore, possesseur du journal « Le Réveil du Nord » demeurant à Lille, rue de Paris, 186 bis ; deuxièmement Poivent Elisee, publiciste, demeurant à Lille, rue de Paris, 166. Tous deux appelant par acte reçu au greffe du tribunal de première instance de Béthune, le vingt-neuf mai mil huit cent vingt-et-un, d'un jugement rendu le trois mai 1921, par le même tribunal au maître correctionnel. Comparissant, en personne assisté de Me Kremp, avocat du barreau de Béthune, représenté par Me Doumaux, avocat assisté de Me Kremp, avocat du barreau de Béthune. Et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béthune aussi présent. La cause fixée au 25 octobre mil neuf cent vingt-et-un après remises contradictoires prononcées aux audiences publiques des vingt-trois et vingt-six juillet 1921, acte approuvé à l'audience publique de ce jour. Monsieur le Président a entendu les conclusions des parties. Monsieur le conseiller Lemaitre Georges fait le rapport de l'affaire et donne lecture des pièces de la procédure, notamment du jugement susénoncé, lequel par les motifs y exprimés, déclare Gest Emile Eugène Théodore coupable de diffamation et d'injure par la voie de la presse, et l'oblige de s'acquiescer de ce jugement et d'indemniser par la voie de la presse, de dix mille francs, le défendeur, en vertu de l'article 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 de la loi du 20 mars 1818, et de l'article 47, 48, 49 de la loi du 17 mai 1819, et de l'article 1030 du Code de procédure civile. Monsieur le conseiller Lemaitre Georges fait le rapport de l'affaire et donne lecture des pièces de la procédure, notamment du jugement susénoncé, lequel par les motifs y exprimés, déclare Gest Emile Eugène Théodore coupable de diffamation et d'injure par la voie de la presse, et l'oblige de s'acquiescer de ce jugement et d'indemniser par la voie de la presse, de dix mille francs, le défendeur, en vertu de l'article 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 de la loi du 20 mars 1818, et de l'article 47, 48, 49 de la loi du 17 mai 1819, et de l'article 1030 du Code de procédure civile. Monsieur le conseiller Lemaitre Georges fait le rapport de l'affaire et donne lecture des pièces de la procédure, notamment du jugement susénoncé, lequel par les motifs y exprimés, déclare Gest Emile Eugène Théodore coupable de diffamation et d'injure par la voie de la presse, et l'oblige de s'acquiescer de ce jugement et d'indemniser par la voie de la presse, de dix mille francs, le défendeur, en vertu de l'article 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 de la loi du 20 mars 1818, et de l'article 47, 48, 49 de la loi du 17 mai 1819, et de l'article 1030 du Code de procédure civile.

CHRONIQUE FANTASISTE

La dernière Conférence

Les hygiénistes de l'autre côté de la mare aux harengs sont des gens terribles. Ils n'y vont pas avec le dos de la cuiller et ils excellent à trouver au fléau qui désole l'humanité des remèdes radicaux — sinon radicaux-socialistes.

Tout le monde sait avec quelle brutalité le Sénat américain a supprimé dans tous les Etats de l'Union la vente des boissons alcooliques, jusques et y compris la bière. Au lendemain de la promulgation du bill, l'Amérique était devenue sèche comme un coup de trique. Les autorités firent jeter à la rivière par les soins de la police, tous les stocks de liqueurs qui eurent décauté, au lendemain de la promulgation du bill, l'Amérique était devenue sèche comme un coup de trique.

Le second résultat fut beaucoup moins désastreux. La suppression de l'alcool devait entraîner la suppression des «rogues» or, s'est aperçu que leur nombre ne diminuait guère. Il n'y a pas de liquide plus facile à fabriquer que l'alcool et la loi de sécheresse américaine a fait éclore d'innombrables distilleries clandestines qui débient des alcools tirés de toutes sortes de choses et très sommairement rectifiés.

Je ne sais pas si vous avez déjà pénétré dans un des « American bars » qui existent en France. Simon, assez : quand vous êtes au deux ou trois milt-juleps ou John Collins sortis de ces laboratoires, vous vous sentirez pris de l'envie irrépressible d'abattre un arbre ou de renverser une maison. Et ce n'est cependant que de l'eau de fleur d'orange, si vous comparez ces boissons — on pourrait dire officelles — aux alcools de bois ou de beterrave qui se débitent actuellement en Amérique sachant que les regards des policemen ou des apôtres de l'abstinence. Ceux-là sont capables de rendre enragé le plus pacifique mouton du Mississippi. Et le bill extra-dry risque fort de provoquer outre-Atlantique une épidémie de folie furieuse.

Vous verrez cependant que ce seront encore les pauvres bourgeois qui en feront les frais. La suppression brusque et totale de l'alcool dans un pays n'est pas une opération sans danger : les morphinomanes qu'on prive brusquement de la drogue sont rapidement enlevés. La porte des paradis artificiels ne doit se fermer que lentement et l'Amérique éprouve en ce moment les inconvénients de n'avoir pas prévu dans sa loi la cure de désintoxication.

Mais voyez tranquilles ! Les riches Yankees n'en sont pas à boire l'alcool de bois qui tue aussi sûrement que l'arsenic. Quand ils éprouvent le besoin de se rincer avec quelque chose de moins saumâtre que l'eau de l'Hudson, ils prennent le bateau et viennent chez nous, se gargariser de nos bons vieux vins de France que Dieu crée indubitablement pour les boire et qu'un change regrettable met à la portée de tous les métèques de l'Univers.

Ce qu'il s'en est bu, dans les révolutions à 500 francs par tête des Palaces parisiens, permettra à ceux qui les ont ingurgités d'attendre patiemment dans leur pays sec une occasion de recommencer, sans éprouver le besoin de sucer du tord-boyaux de fraude.

La Conférence de Cannes Un Tragique Incendie

On discute toujours la répartition des marks

Cannes, 8 janvier. — Le hall de l'Hôtel où sont installées les délégations, ne présente pas, ce matin, l'animation accoutumée. Les représentants alliés profitent du repos dominical pour excuser le long de la Rivière qui, depuis plusieurs jours, souffre d'un temps splendide. Les journalistes, eux-mêmes, ont l'activité ne s'est pas ralentie un seul instant jusqu'à délaissés leurs obligations professionnelles pour aller visiter les sites des environs. Toutefois, les experts financiers ont ce matin une réunion qui sera suivie, à la fin de l'après-midi, d'une entrevue des Ministres spécialement chargés du problème des réparations. Il semble que toutes les délégations soient acquiescentes maintenant à une augmentation des versements en espèces à réclamer de l'Allemagne en 1922. Le memorandum de Londres prévoyait un paiement de 500 millions de marks-or. Il serait porté à 700 millions. Le point encore en discussion actuellement est la répartition de cette somme entre les puissances intéressées.

La France réclame, pour sa part, 200 millions de marks-or sur lesquels, quant à présent, elle est déjà assurée de recevoir environ la moitié. La plus grande partie du reliquat serait attribuée à la Belgique en vertu de son droit de priorité.

Lénine est invité à la Conférence de Gènes

Rome, 8 janvier. — On annonce qu'à la suite de la décision du Conseil suprême de Cannes, le gouvernement Italien, par l'entremise de la délégation économique russe, a invité Lénine à assister à la conférence qui aura lieu à Gènes.

Un télégramme des anciens combattants franco-anglais

Nantes, 8 janvier. — La conférence organisée par l'Union des Combattants à l'occasion de la visite des délégués de la British Legion, a eu lieu ce matin, à 9 heures.

MM. Briand et Lloyd George ont parlé de l'accord en vue

Cannes, 8 janvier. — M. Briand a conféré longuement à la fin de l'après-midi, avec M. Lloyd George, à la Villa Valetta.

La délégation allemande

Berlin, 8 janvier. — La question de l'envoi d'une délégation a été discutée au Conseil de cabinet qui s'est tenu cet après-midi.

Le testament d'un "occupé"

Paris, 8 janvier. — Un habitant d'une commune des environs de Lille, M. Vandamme voulait au mois d'octobre 1917, faire un testament mystique en faveur de sa belle-sœur.

Un pompier de Bourbourg victime de son dévouement

Un violent incendie s'est déclaré samedi, vers 22 heures, à la malterie Crespel, de Bourbourg, et a pris avec rapidité un développement extraordinaire.

Les pompiers de la commune accoururent aussitôt, mais durent vite reconnaître l'insuffisance de leur intervention. Des secours furent demandés d'urgence aux pompiers de Dunkerque et ceux-ci, sous la conduite du lieutenant Lefebvre, se transportèrent sur les lieux en automobile, avec leur matériel.

Une épidémie de grippe au 43e d'Infanterie

Anglaise, moins dangereuse que l'Espagnole, elle fait cependant regorger de malades les infirmeries

Un exploit de bandits

EN PLEIN JOUR, ILS ATTAQUERENT ET DEVALISERENT UNE BOUTIQUE

A la manière de...

UNE BIJOUTERIE D'OSTENDE A ETE CAMBRIOLEE

Le rapt d'un enfant

L'IMPRIMEUR COMPLEXE INVOLONTAIRE DE LA VOLEUSE S'EST FAIT OCCAISONNER

UN CAS DE CASSATION

UNE BLAGUE A TABAC

La Rentrée du Parlement

On annonce un assaut contre le Ministère

Paris, 8 janvier. — Mardi, la Chambre et le Sénat reprendront leurs travaux.

La partie qui va s'engager sera très grosse et la vie du ministère en sera lésée.

Le anniversaire de l'armistice

Par la loi du 9 novembre 1921, le Parlement a décidé que l'anniversaire de l'armistice fût le jour de la victoire et de la paix, sera célébré le 11 novembre, si c'est un dimanche, et dans le cas contraire, le dimanche suivant.

Comment éviter la grippe

La grippe étant une maladie infectieuse, il faut pour lutter contre elle outre des mesures générales d'hygiène, quelques précautions supplémentaires.

Quelle République!

POUR ENTENDRE LA BRU DE L'EX-KAISER, UN GREFFIER ROTURIER FUT ESTIME INDIGNE

CHRONIQUE MEDICALE

La Grippe

Les journaux médicaux anglais et aussi quelques articles parus ces jours derniers dans la presse de France notamment dans le « Réveil du Nord » nous ont appris la réapparition d'un mal fâcheux dangereux quand on le néglige et cependant facilement guérissable sinon évitable quand on prend soigneusement d'assez simples précautions contre lui.

La grippe, maladie-protée, aux épidémies saisonnières longtemps bénignes réapparaît presque périodiquement tous les vingt ou trente ans, sous forme d'une maladie à caractère particulièrement grave, à propagation foudroyante, on pourrait presque dire instantanée et qui frappe aussi duré quelle touche vite. Témoin la désastreuse épidémie de 1918 et ses innombrables décès.

Cet hiver nous réserve-t-il une recrudescence de cette maladie ? Il est assez sage de s'y attendre ou au moins de veiller au grain menaçant ; on sait, depuis très longtemps, que le froid humide, les changements brusques de température analogues à ceux que nous éprouvons sans discontinuer depuis quelque temps sont des causes prédisposantes remarquables et favorisent tout particulièrement la propagation de l'épidémie.

Comment éviter la grippe

La grippe étant une maladie infectieuse, il faut pour lutter contre elle outre des mesures générales d'hygiène, quelques précautions supplémentaires.

Comment la grippe reste une affection bénigne

Il est rare que la maladie affecte d'emblée une forme grave, exception faite, bien entendu de quelques cas malheureux, dont les fatras sont presque toujours des gens fatigués, surmenés ou déjà affaiblis par une maladie récente ou par une maladie chronique.

Les complications de la grippe sont nombreuses et très graves : signons la pneumonie, la broncho-pneumonie, les congestions pulmonaires, la méningite grippale, les otites, diverses affections des yeux, des maladies du cœur, etc.

UN NOUVEAU MANDRIN

"Le gros rouquin" opère dans la région de Meaux

Les communes de l'arrondissement de Meaux et de la région de Lagny en particulier sont depuis trois mois littéralement terrorisées par des bandits de grands chemins qui, la nuit tombée, assaillent les voyageurs sans défense et les rançonnent impitoyablement.

Tué d'un coup de parapluie

Auxerre, 8 janvier. — Un soldat de réserve, Alphonse Delorme, 47 ans, avait, samedi dernier, sur la place d'Alleray, à Paris, frappé d'un coup de parapluie dans l'œil, un individu avec qui il se querellait. Ce coup de parapluie fut mortel. Recherché par le parquet de la Seine, Delorme vient d'être arrêté dans notre ville et mis à la disposition de M. Laroque, juge d'instruction.

Une directrice d'opéra condamnée à mort

Paris, 8 janvier. — On mande de Chicago : Mme Mary Garden, directrice de l'Opéra, a reçu par la poste un paquet contenant un revolver automatique à douze coups et neuf cartouches. Une lettre jointe à l'enveloppe déclare que trois cartouches ont été mises de côté pour être employées contre le célèbre artiste.

Tragique discussion entre frères

La nuit dernière, dans un immeuble, 71, rue Bourbourg, à Paris, au cours d'une discussion au sujet d'une jeune femme, les frères Bienna et Léon Léger se sont pris de querelle. Tout à coup Bienna s'est emparé d'un litre plein de vin et l'a brie sur le crâne d'Leon Léger. Ce dernier, dont l'état semble désespéré, est à l'hôpital de la Pitié. Le meurtrier a été arrêté.

Les anciens de la Campagne de Crimée

Nous avons relaté qu'un ancien combattant de la guerre de Crimée, nommé Mannberger, avait été enterré jeudi à Fegersheim et qu'il passait pour le dernier de ces braves qui servirent la gloire éphémère de Napoléon III.

Docteur F. HELLE.